

Grèce. De là, il passa en Italie et dans les autres pays de l'Europe. Gènes conserve une grande réputation dans ce genre; et dans la France, les villes de Tours et de Lyon.

Les épingles parurent pour la première fois en 1543. Elles furent faites en Angleterre. Les dames se servaient auparavant de brochettes de bois.

L'usage des Cravattes venait d'Allemagne, et devint une mode en 1636. La première invention en est attribuée aux Croates, qu'on appelait communément CRAVATTES.

ANECDOTES DIVERSES.

LE CONTREBANDIER JOSEPH FO!

Traversant seul, dans l'hiver, le Col du Puy Morent, sous un Ciel menaçant qui peut si facilement, dans cette saison, rendre les ports un tombeau, il vit des traces qui se dirigeaient à Combe d'Elgevine, c'étaient dans son idée, le pas de gens égarés. Cette route ne conduisait qu'à un désert de neige et de glaces sans issue. Une puissante pitié anime son cœur: il s'élance au péril de sa vie, sur ses traces de l'infortune; il trouve après une heure de marche précipitée, blottis contre un rocher, par l'impuissance et le découragement, un sergent et quatre soldats qui allaient en 1812, rejoindre leur corps en Espagne. Vous avez manqué la route, suivez-moi. Laissez-moi quelques moments, j'ai besoin de repos. Comment, lâche! toi qui es leur chef, toi qui devrais leur donner l'exemple, tu prêches la paresse! ce repos serait bientôt la mort; allons je t'ordonne de me suivre... Deux coups de poing vigoureux ramènent, par la surprise et l'indignation, le sergent déjà engourdi d'épuisement et de froid. Tous obéissent d'une énergique volonté peinte dans une attitude impérieuse, une physionomie animée et des accents mâles: il les arrache au tombeau et les ramène à l'hospitalette premier Village de la Vallée de l'Ariège. La chaleur et à la vie, il l'embrassent, le moment leur second père et veulent épuiser leur bourse pour le récompenser. **MAIS JE LEUR REPONDIS! NOUS DIT FO, QUE JE NE VENDRAIS PAS MA PITIE, ET QUE LE SERVICE DE SAUVER LEUR VIE NE SE PAVAIT PAS: JE REFUSAI TOUT.**

TABLEAU DES PYRENEES FRANÇAISES

Pendant le voyage de l'Empereur Joseph II, en Italie une des roues de sa Voiture cassa sur le champ. Il parvint avec beaucoup de peine au plus prochain Village Descendu à la porte d'un serrurier il le pria de réparer sur le champ sa roue endommagée. "Je le ferai volontiers, répondit l'artisan; mais c'est aujourd'hui fête: tous mes ouvriers sont à l'église, et je n'ai pas même mon apprenti pour faire jouer le soufflet. Voici, dit le monarque qui n'était par connu, voici un excellent moyen de se réchauffer." Aussitôt, il prend la corde du soufflet, l'ouvrier forge, répare la roue, et demande six sous. Joseph lui met dans la main six ducats. L'honnête serrurier court après lui: "Monsieur, s'écria-t-il, vous vous êtes trompé; au lieu de six sous vous m'avez donné six pièces d'or que je ne pourrais trouver à changer dans tout le Village.—Changez-les ou vous pourrez reprendre l'empereur qui était dans sa chaise; le surplus est pour le plaisir que j'ai eu à souffler."

Un Batelier de l'Ohio, se trouvant un jour, un peu "salé" (pris de boisson), suivant l'expression des états de l'Ouest, se laissa tomber dans la rivière, et coulait à fond, lorsque son compagnon plongea après lui et le saisit par les cheveux; mais, se trouvant aussi en danger, il a'ait lâcher prise. Le pauvre diable qui se noyait s'en aperçut, et, comme c'était sa seule espérance de salut, il s'écria: TIENS BON, SAMUEL, TIENS BON! JE FAIRAI BOUTEILLE, JE JURE QUE JE LE FERAI. Ce fut assez, et ils furent sauvés tous deux.

En Espagne, si on se présente pour entrer dans une maison religieuse, on vous demande: QUI VA LA! à quoi il faut répondre: AVE MARIA. L'on vous réplique: "sans péché conçue," et vous passez.

UNE jeune fille se défendait vivement avant-hier, devant la cour royale, d'avoir mangé des noix volées. "Ces noix étaient-elles bonnes?" lui a demandé un de MM. les Conseillers.—Oui, monsieurs, très-bonnes, a répon-

du la jeune fille:—Vous les avez donc goûtées? a repris avec douceur M. le premier président.

M. A. de G..., qui a les yeux tout de travers, avait demandé un jour à M. de Talleyrand comment allaient les affaires de l'Etat, celui-ci lui répondit: COMME VOUS VOYEZ.

PENDANT une horrible tempête, on ordonna à chacun de jeter à la mer ce qu'il avait de plus pesant: un mari y jeta sa femme.

Un Cultivateur de Brighton fut pendu pour vol: sa femme jura qu'elle ne lui survivrait pas d'une Minute. Quinze jours après elle se maria avec un Menuisier de Cambridge. O femme! C'est méchant de faire de pareilles observations.

MONTREAL.

[DE LA MINERVE DU 2.]

INCENDIE ET PERTE DE VIE.— Nous avons encore à déplorer un malheur de plus, occasionné par le feu et à celui-ci s'est joint le plus effroyable des événements. Ce matin, vers 3 heures, deux maisons contigues bâties en briques appartenant à M. A. Cuvillier, et dont l'une faisait l'encoignure des rues des commissaires et de St. Joseph, sont devenues la proie des flammes.

Le feu éclata dans la maison du coin, occupée par le nommé Owston, comme auberge, et se communiqua bientôt à l'autre partie par des ouvertures qui se trouvaient dans le mur de refend; cette dernière propriété était habitée par un grand nombre de familles d'emigrants. Comme le feu avait commencé par l'étage du bas il fut impossible de faire usage de l'escalier pour se sauver. La plus grande partie des personnes qui occupaient le second et le troisième étage furent obligées de se précipiter par les fenêtres dans la rue; un grand nombre de ces malheureux se sont estropiés.

Le plus cruel dans cette circonstance, c'est que plusieurs furent atteints par les flammes avant d'avoir pu s'échapper. Quatre corps horriblement brûlés, ont été retrouvés ce matin et tirés de dessous les ruines. Parmi ces infortunés se reconnurent un nommé Smith et le propre fils de M. Owston, âgé d'environ 12 ans! Il est impossible de décrire la scène pénible offerte à tout les regards par ces créatures qui n'avaient d'autres alternatives que de franchir une distance qui paraissait ne leur offrir que la mort ou de périr au milieu du brasier ardent qui les entourait.

Les pompiers dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, se sont rendus sur les lieux à la première alarme; rien n'a égalé leur zèle et leurs efforts pour arrêter les progrès de l'incendie. On a craint pendant quelque temps pour la Maison Canadienne qui avoisinait celle incendiée; mais le vent du Nord-Ouest qui fort heureusement soufflait assez fort, chassa les étincelles du côté du fleuve et préserva la ville de plus grand malheurs.

L'IMPARTIAL.

VILLAGE DE LA PRAIRIE.

JEUDI SOIR, 5 FEVRIER, 1835.

Les derniers Paquebots arrivés d'Europe à New-York n'apportent aucune nouvelle intéressante, les choses restent toujours dans le même état et on ne peut prévoir quel sera le dénouement du grand acte politique dont le premier est le principal acteur est le Duc de Wellington. La France garde une attitude ferme et calme. On voit qu'elle se souvient de 93 où sa position par rapport aux autres puissances était à peu près la même.

"Nos lecteurs verront avec une vive satisfaction, nous en sommes persuadés, par les débats de la séance du 14, que le Sénat a adopté à l'unanimité la résolution suivante: "il n'est pas jugé convenable, dans ce moment d'adopter aucune mesure législative, par rapport à l'état des affaires pendantes entre les Etats-Unis et la France."—DAILY NATIONAL INTELLIGENTER DE WASHINGTON.

Tous les amis de la justice et de la paix apprécieront la noble fermeté, avec laquelle le Sénat des Etats-Unis

vient d'arrêter la fougue impétueuse et la manie guerroyante du président Jackson. Le héros de la Nouvelle-Orléans (comme ses partisans se plaisent à l'appeler) n'ayant contant d'avoir remporté, dans toute sa vie, une victoire, voudrait encore essayer de soulever l'épée de ses mains débiles et terminer sa longue carrière au champ d'honneur. Quant à ce dernier point nous croyons que son vœu serait bientôt satisfait, si, comme il a péri le désirer, il en venait aux mains avec les Français; mais le grave sénat de son pays est là pour réprimer ces réminiscences de jeunesse. Ce corps respectable, composé de ce que la nation offre de plus éclairé, vient, sur la proposition d'un de ses membres les plus distingués, de déclarer qu'elle ne voulait pas avoir la France pour ennemie. Honneur au Sénat des Etats-Unis! il s'est souvenu qu'au moment du péril, les Français ont prodigué leur sang et leur argent pour assurer à la nation Américaine cette indépendance, cette paix, ce bonheur enfin dont elle jouit: il a pensé que quelques misérables millions, réclamés de ces mêmes Français ne pouvaient entrer dans la balance contre les services reçus de ces derniers, surtout lorsqu'on apprécie le sentiment de sympathie qui les guidait. Certes nous félicitons le vieux général d'avoir rencontré cette opposition à des vues belliqueuses dans le premier corps de l'Etat, elle l'a empêché de commettre une faute, qui eût entaché l'histoire de son administration. Supposons, en effet, qu'il eût été atteint quelques mois plus tôt, de cette fièvre martiale et que le sénat, lui lâchant la bride, lui eût permis de fournir sa carrière. Supposons encore que la France eût envoyé, contre les Etats-Unis, une flotte de 60 navires de guerre et qu'elle eût donné le commandement des troupes de débarquement à Lafayette!... quel est l'Américain qui eût voulu faire feu sur un des principaux libérateurs de sa patrie? quel est le canonier qui eût voulu diriger la mort contre le sein de celui qui naguères était porté en triomphe dans toutes les villes des Etats-Unis.

Nous espérons que le Président fera quelque jour ces réflexions et qu'il sentira que ces marchands dont il voulait ruiner le commerce, que ces soldats, dont il voulait faire couler le sang, sont fils de ces mêmes Français, sans le secours desquels il n'aurait jamais occupé un des plus honorables sièges du monde.

*** Il s'est glissé une grave faute d'impression dans notre dernier Numéro au 21me Vers de la seconde colonne de la pièce intitulée "une Fête de Village en Belgique," lisez: LE PAUVRE EST SON AMI: au lieu de LE PAUVRE ET SON AMI.

Le procès qui vient d'être intenté à l'un des propriétaires des Cabanes établie sur la glace entre Montréal et notre Village, nous a suggéré quelques réflexions que nous soumettons au public.

Ces auberges en miniature, jusqu'à présent établies dans des vues d'intérêt particulier, nous paraissent susceptibles de servir à l'utilité publique, en soumettant les propriétaires à un règlement. On pourrait entre autres choses exiger que leur nombre ne dépassât pas trois ou quatre et qu'elles fussent placées à dix ou douze arpens l'une de l'autre. Par ce moyen et en obligeant chaque cantinier de placer un fanal au dessus de sa cabane, on prévendrait les accidens dans un des endroits les plus dangereux de la traverse. En second lieu, il nous paraît convenable de défendre aux cantiniers, sous une forte amende, de donner à boire à toute personne déjà ivre et surtout de permettre qu'aucun mauidu s'ennivre chez eux, attendu que tout homme voyant dans un état d'inebriation et qui se trouve abandonné à lui-même sur la glace pendant l'obscurité, court le plus imminent danger de perdre la vie.

Nous sommes bien loin d'être de l'avis de certaines personnes, qui voudraient entièrement empêcher l'établissement de ces cafés temporaires. Nous pensons